Bulletin de candidature

Election du 15 décembre 2014.

Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... À : ..... Sexe : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse Email : .....

Etablissement scolaire fréquenté : .....

Classe : .....

Je désire présenter ma candidature à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes du 15 décembre 2014. Je renseigne ce bulletin et rédige ma "profession de foi".
Je mènerai ma campagne électorale dans mon établissement.

Signature :

AUTORISATION PARENTALE
Je soussigné(e) père, mère, tuteur * autorise mon fils, ma fille * :

.....

à être candidat(e) aux élections du CMJ du 15 décembre 2014

* Rayez les mentions inutiles

Signature :

Bulletin à déposer **AU PLUS TARD LE VENDREDI 14 NOVEMBRE** à la vie scolaire de ton établissement ou au Conseil Municipal des Jeunes, Mairie de Nîmes – Service Jeunesse, 8 rue de l'Horloge.

Les dates à retenir :

Octobre/Novembre
Présentation de l'élection du Conseil Municipal des Jeunes dans ton établissement par des animateurs de la Ville de Nîmes.

Le 14/11 : date limite du dépôt des candidatures.

Du **17/11** au **12/12** : campagne électorale des candidats dans leur établissement.

Lundi 15 décembre

9h à 15h : scrutin dans les établissements

18h30 : proclamation des résultats à la Mairie : ORLOJ - Service Jeunesse, 8 rue de l'Horloge.

POUR EN SAVOIR PLUS

Renseigne-toi auprès de la vie scolaire de ton établissement ou au Conseil Municipal des Jeunes, Mairie de Nîmes - Service Jeunesse, 8 rue de l'Horloge ou au 04 66 27 76 86

Direction de la Communication, Ville de Nîmes. Création : terraluna.fr Septembre 2014. www.nimes.fr

Ta ville t'intéresse ?

Participe au Conseil Municipal des Jeunes

>> **Sois candidat**
du 17 novembre au 12 décembre

>> **Vote** le 15 décembre

ORLOJ
Le service jeunesse de Nîmes
8 rue de l'horloge
http://orloj.nimes.fr

La Ville avec un accent
Nîmes

Le Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.)

Devenir acteur de sa Cité

L'adage veut que les voyages forment la jeunesse. Dans les Essais, Montaigne recommande même aux jeunes de visiter les pays étrangers, pour, je cite : « frotter et limer notre cervelle contre celle d'autrui ».

Pourtant, avant de connaître le monde, il est indispensable de se familiariser avec sa proximité. La Cité, qui fut dans l'Antiquité grecque, le cadre de l'apprentissage de la démocratie, est un bon moyen, aujourd'hui pour les jeunes, d'appréhender la chose publique.

Le Conseil Municipal des jeunes, qui réunit 35 Nîmois, âgés de 11 à 14 ans, élus pour deux années, est un véritable lieu d'initiation à l'engagement. La Ville de Nîmes, via votre nouvelle Conseillère municipale, Maud CHELVI SENDIN, met à votre disposition des moyens logistiques et budgétaires nécessaires, pour ainsi réaliser certains projets.

Les élections à ce Conseil sont donc très importantes. Je vous invite à pleinement vous impliquer, à vous présenter, à étudier les projets et, bien entendu, à voter massivement.

La démocratie est un bien précieux. Votre investissement est le meilleur moyen de la défendre.

Jean-Paul Fournier
Sénateur du Gard
Maire de Nîmes

Le CMJ : qu'est-ce que c'est ?

- **35 jeunes de 11 à 14 ans** qui seront élus, **pour 2 ans**, par les collégiens de Nîmes.
- Un espace d'échange et d'écoute des jeunes.
- Un lieu d'apprentissage et de formation pour une citoyenneté active.
- La réalisation des projets validés par le Conseil municipal adulte.
- Une collaboration avec une structure municipale active et adaptée : l'ORLOJ - Service Jeunesse.

Le CMJ se réunit régulièrement pour la réflexion, la formation et la mise en forme de ses projets. Il devra collecter des idées et des avis par voie de questionnaires et de sondages auprès de son électorat, tout en prenant des initiatives. Tout comme la fonction occupée par les adultes, les jeunes conseillers municipaux sont représentatifs de leurs électeurs : ils s'engagent à rendre des comptes à la jeune population, à l'informer, à l'interroger et à l'écouter. Ils ont aussi un devoir de présence aux séances plénières et aux réunions de travail.

Election : mode d'emploi

Pour être électeur, il faut :

- Habiter Nîmes ou être scolarisé à Nîmes.
- Etre collégien.

Pour être candidat, il faut :

- Etre âgé de **11 à 14 ans**.
- Habiter Nîmes ou être scolarisé à Nîmes.
- Avoir une autorisation parentale.
- **Avoir déposé avant le 14/11 le bulletin de candidature et la "profession de foi"** à la vie scolaire de ton établissement ou auprès de l'animateur du Conseil Municipal des Jeunes, Mairie de Nîmes – Service Jeunesse, 8 rue de l'Horloge.

Pour être élu, il faut :

- Faire acte de candidature.
- Rédiger ta profession de foi pour faire campagne sur tes idées et tes propositions.
- Obtenir la majorité des voix le jour du vote (en cas d'égalité, le plus jeune est élu).

Pour voter, il faut :

- Se présenter avec une pièce d'identité avec photo : carte d'identité, carte collégienne, carte TANGO ou carte de Carré d'Art.
- **Le dépouillement** aura lieu sur place, dès la fin du vote.
  Tu es invité à y participer.

Octobre/Novembre :
Présentation de l'élection du Conseil Municipal des Jeunes dans ton collège par des animateurs de la Ville de Nîmes.

La campagne électorale se déroulera dans ton établissement du :
17 novembre au 12 décembre

Le vote aura lieu dans ton établissement :
lundi 15 décembre de 9h à 15h

Profession de foi

Conseil Municipal des Jeunes
Election du 8ème mandat

Nom : ..... Prénom : .....

Explique en quelques lignes pourquoi tu es candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Nîmes et quelles sont tes intentions et priorités.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....